

Secrétariat général
Service des ressources humaines

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

**Décision du 21 janvier 2019 portant nomination du référent déontologue ministériel
des ministères économiques et financiers**

La secrétaire générale des ministères économiques et financiers,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 28 bis, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État;

Vu le décret n° 2017-519 du 10 avril 2017 relatif au référent déontologue dans la fonction publique;

Vu le décret n° 2017-564 du 19 avril 2017 relatif aux procédures de recueil des signalements émis par les lanceurs d'alerte au sein des personnes morales de droit public ou de droit privé ou des administrations de l'État,

Décide:

Article 1^{er}

M. Christophe Baulinet, inspecteur général des finances, est nommé référent déontologue et référent alerte ministériels des ministères économiques et financiers, pour une durée de trois ans.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 21 janvier 2019.

La secrétaire générale,
ISABELLE BRAUN-LEMAIRE